

Sommaire

■ Nouvelles de l'AFPAD	
- Parole de président	1
- President's message	2
- Billet de la directrice générale	2
- A word from the Director	2
- Nos communiqués de presse	3
■ Bilan des activités	
- Montréal et l'Ouest du Québec	4
- Québec et l'Est du Québec	5
■ Agenda	6
■ Votre contribution	7
Your contribution	8
■ Témoignages – Testimonys	
- Hommage à une femme d'exception	8
- Je ne suis au courant de rien	9
- Sans rien demander en retour	10
- À mon petit papa d'amour	11
- Réflexion...	12
- Responsabiliser les criminels	13
- Se faire passer pour fou	14
- Les choses avancent	14
- Merci	15
- En souvenir de ma sœur Hélène	15
- Je t'ai aimée, je t'aime et t'aimerai toujours	16
■ La chronique juridique	17
- En savoir plus sur l'IVAC et la notion de faute lourde	
■ Droits des victimes	
- Projet de loi 22	18

©2012 Association des familles de personnes assassinées ou disparues

ISSN 1929-7823 (Imprimé)
ISSN 1929-7831 (En ligne)

Dépôt légal

Bibliothèque et archives nationales du Québec 2012.

Bibliothèque et archives Canada 2012.

Parole de président

Très chers membres,

Nous accueillons l'arrivée du printemps avec beaucoup de bonheur, car qui dit printemps dit renouveau, renaissance et c'est ce qui arrive à l'AFPAD présentement. Depuis l'été dernier de grands mouvements sont en cours et pour faire face à tous ces changements, le CA a dû procéder à une restructuration dans le but de redéfinir ses orientations, et ce, toujours dans le but de vous offrir les meilleurs services possible. Depuis quelques mois, nous avons accueilli avec beaucoup d'enthousiasme l'arrivée de trois nouveaux membres au sein du conseil d'administration et j'ai nommé, Madame Nicole Latour, Madame Joanne Jong et Madame Nicole Dubé. Par leur apport, elles sauront sans contredit, enrichir grandement la gouvernance de l'AFPAD.

Dans cette même lancée, nous avons procédé à une recherche rigoureuse pour combler le poste de direction générale. Nous avons donc mandaté une firme professionnelle pour nous aider à dénicher la personne qui permettra à l'AFPAD d'atteindre de nouveaux sommets et nous l'avons trouvée.

Il me fait donc plaisir aujourd'hui de vous présenter, à titre de directrice générale, Madame Isabelle Labrecque. Cette dernière a acquis une solide expérience au sein d'organismes à but non lucratif tels que la Société canadienne du cancer et la Chambre de commerce et d'industries de la Rive-Sud. Elle a siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes et a fondé le Système d'échange local « Le passe temps » en Montérégie. Nous avons donc pleinement confiance qu'elle saura aider l'AFPAD à remplir sa mission avec en tête de renforcer les bases déjà existantes qui nous permettront de construire un AFPAD qui répond encore plus aux besoins de familles de victimes.

A cet effet, nous vous invitons à faire parvenir vos suggestions et commentaires sur l'aide que vous aimeriez recevoir de l'AFPAD. De plus,

nous avons la ferme intention de poursuivre nos représentations politiques de sorte que nous connaissions encore de belles victoires telles que l'ont été dernièrement les lois C-37, C-44, C-10, C-200 et C-33 ainsi que le projet de loi 22.

Nous préconiserons de façon plus accrue les collectes de fonds initiées par les donateurs tout en les encadrant pour assurer une plus grande réussite. Nous privilégierons également la force bénévole au sein de notre réseau en mettant nos membres à profit et ce, dans le but de créer une belle synergie au sein de l'AFPAD. Tous ces objectifs présents et à venir n'ont qu'un seul

but, celui d'offrir aux familles de victimes soutien et support.

Je vous souhaite un excellent printemps.

Michel Surprenant

Président

Père de Julie disparue depuis 1999

even more.

For this reason, we invite you to send us your suggestions and comments on the type of help you would like to get from AFPAD. Furthermore, we have the firm intention to pursue our political representations in order to renew beautiful victories such as were the recent Bills C-37, C-44, C-10, C-200 and C-33 as well as Bill 22.

We shall recommend an increase in fund raising initiated by donators all the while assisting them to ensure greater success. We will also further insist on the importance of our network of volunteers by getting our members involved in order to achieve a beautiful synergy within AFPAD. All these present and future goals have but one purpose, to offer victims' families information and emotional support.

I wish you an excellent spring.

Michel Surprenant

Président

Father of Julie missing since 1999

President's message

Dear members,

We are happy to welcome the coming of spring, because spring stands for renewal, rebirth, and that's exactly what's happening right now at AFPAD.

Since last summer major moves are in progress to face all these changes. The Board has had to undertake reorganization in order to redefine its orientations, always with the aim of offering you the best possible services. Over the past months, we have enthusiastically welcomed the arrival of three new Board members, namely Mrs Nicole Latour, Mrs Joanne Jong and Mrs Nicole Dubé. Their contribution will no doubt strengthen AFPAD's governance mechanisms.

By the same token, we conducted an exhaustive search to fill the post of Director General. We hired a consulting firm to find the person who will allow AFPAD to attain new summits and we found her.

Today, I am pleased to introduce Mrs Isabelle Labrecque, our new General Manager. Mrs Labrecque acquired a solid experience within non-profit organizations such as the Canadian Cancer Society and the Chambre de commerce et d'industries de la Rive-Sud. She sat on the board of directors of several organizations and was the founder of "Le passe-temps", a local exchange system in the Montérégie region. We are confident that she will know how to help AFPAD perform its mission, keeping in mind to strengthen the already existing bases that will enable us to build an AFPAD that meets the needs of victims' families

Billet de la directrice générale

C'est avec grand plaisir que je me joins à l'équipe de l'AFPAD. Grâce à mon expérience et mon expertise dans diverses organisations sans but lucratif, je souhaite pouvoir aider l'AFPAD à atteindre ses objectifs d'offrir davantage de services à ses membres, plus de visibilité et à défendre l'intérêt des victimes auprès des instances gouvernementales.

Merci aux membres du conseil d'administration de la confiance qu'ils me témoignent en me confiant ce mandat qui me tient à cœur et me motivera, au nom des victimes, à faire de mon mieux pour relever le défi avec brio.

Au plaisir de vous rencontrer,

Isabelle Labrecque

Directrice générale

Un sourire coûte moins cher que l'électricité, mais il donne autant de lumière (Citation d'un inconnu)

A word from the Director

I am very pleased to join the AFPAD team. Thanks to the experience and expertise I gained working in different non-profit organizations, I hope to help AFPAD reach its goals of

offering increased services to its members, gaining more visibility and defending victims' interests with governmental authorities. I wish to thank the Board members for the confidence they bestowed upon me by entrusting me with this mandate of which I am particularly fond, and that will motivate me to do my best to see this challenge through brilliantly in the victims' names. Looking forward to meeting you,
Isabelle Labrecque
General Manager

A smile costs less than electricity, but gives off much more light (Author unknown)

Nos communiqués de presse

NOUVEAU FONDS D'AIDE ANNONCÉ PAR LE MINISTRE ST-ARNAUD

Montréal, le 25 février 2013 — Le conseil d'administration de l'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues accueille favorablement le dépôt du projet de loi 22 sur la bonification du régime d'indemnisation des actes criminels déposé le 21 février dernier par le ministre Bertrand St-Arnaud.

Le projet de loi prévoit entre autres une augmentation du délai pour présenter une demande d'indemnisation à deux ans; le montant de l'indemnité versée aux parents à la suite d'un crime ayant entraîné le décès d'enfants mineurs ou à charge serait rehaussé de 2000 \$ à 12 000 \$; un montant couvrant les frais de nettoyage d'une résidence privée d'une scène de crime jusqu'à concurrence de 3200 \$; les frais engagés pour la résiliation du bail résidentiel par la victime de violence commise par un conjoint ou un ancien conjoint ou par la victime d'une agression à caractère sexuel commise même par un tiers sont jusqu'à concurrence de deux mois de loyer, sans excéder 1 000 \$ par mois.

De plus, le ministre St-Arnaud confiera à l'AFPAD l'administration d'un « fonds spécial d'aide exceptionnelle » de 50 000 \$ puisé à même le budget discrétionnaire du ministre. L'AFPAD se dit très honorée de la confiance du ministre pour l'administration de ce fonds.

Un comité de sélection formé de Me Marc Bellemare, Madame Isabelle Gaston et Monsieur Michel Surprenant procédera à l'attribution du fonds selon des critères spécifiques. L'annonce des bénéficiaires sera faite dans les semaines à venir.

NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE À L'AFPAD

Montréal, le 25 février 2013 – Le président du conseil d'administration, Monsieur Michel Surprenant et le conseil d'administration de l'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues sont heureux d'annoncer la nomination d'Isabelle Labrecque à titre de directrice générale de l'AFPAD.

Madame Labrecque a acquis une solide expérience au sein d'organismes à but non lucratif, entre autres au sein de la Société canadienne du cancer et la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud. Elle est également fondatrice du système d'échange local « Le passe-temps » de la Vallée du Richelieu. Au fil des ans, elle a développé une expertise en collecte de fonds, en gestion de comités, en recherche de financement et partenariat ainsi qu'en communication. La principale intéressée mentionne : « Je suis très motivée et enthousiaste à aider l'AFPAD à atteindre ses objectifs. J'ai l'intention de travailler à poursuivre la mission de l'organisation dans le plus grand respect des familles de victimes, dans la transparence et l'intégrité. »

L'AFPAD FÉLICITE LE MINISTRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

Montréal, le 16 janvier 2013 – L'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues tient à féliciter le ministre de la Justice Bertrand St-Arnaud pour les mesures annoncées le 15 janvier pour réduire la récidive de l'alcool au volant.

Bien que le nombre de mortalités liées aux chauffards conduisant en état d'ébriété soit en réduction, la récidive est encore trop présente. Il est temps de prendre des moyens coercitifs énergiques afin de retirer définitivement de la route ces criminels du volant.

L'AFPAD appuie donc sans réserve les mesures annoncées par le ministre entre autres, la saisie des véhicules, la détermination de criminels dangereux et des peines plus sévères pour les récidivistes récalcitrants. L'AFPAD souhaite que les demandes du ministre de la Justice du Québec adressées à son homologue fédéral, le ministre de la Justice Rob Nicholson, soient bien reçues par le gouvernement conservateur. Il faut rappeler que le gouvernement fédéral actuel a

toujours pris parti pour les victimes. Il est donc temps que les demandes des familles dont un proche est tué par un récidiviste de l'alcool au volant soient entendues.

L'AFPAD tient à offrir ses plus sincères sympathies aux familles qui ont vécu un tel drame au cours des dernières années et les assure de notre soutien dans le combat qu'elles mènent.

Bilan des activités

Régions de MONTRÉAL et l'OUEST du Québec

MOT DE LA COORDONNATRICE DE MONTRÉAL ET DE L'OUEST DU QUÉBEC

Bonjour, chères familles-membres, il nous fait plaisir de vous informer à nouveau des activités et événements qui ont eu lieu depuis le dernier trimestre. Nous profitons d'abord de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Madame Isabelle Labrecque, la nouvelle directrice générale de l'AFPAD, qui est entrée en fonction le 25 février dernier. Nous lui souhaitons beaucoup de succès au sein de notre grande famille.

FICHIER DES MEMBRES

Depuis décembre dernier, 10 nouvelles familles provenant de 7 différentes régions du Québec sont devenues membres officiels de l'AFPAD et nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

DEMANDES D'AIDE

■ Aide financière

Les demandes traitées concernaient :

- Aide au déplacement à la Cour, repas et hébergement pour une famille habitant une région éloignée du Palais de justice
- Aide au déplacement pour visiter le psychologue
- Aide pour frais d'obtention d'un rapport de police

■ Aide psychologique

Dans la mission de l'AFPAD, l'aide psychologique se traduit surtout par du soutien moral que nous privilégions à travers l'écoute active que nous donnons à nos membres. Ce soutien est aussi très palpable lors des déjeuners-causeries et autres rencontres où nos membres se reconnaissent et se comprennent à travers leur vécu. Lorsque nous sommes témoins d'une grande détresse et d'un grand besoin d'aide psychologique, nous préférons conseiller à nos membres de consulter un psychologue, membre en règle de l'Ordre des psychologues du Québec.

■ Accueil et accompagnement des familles

À chaque nouvelle famille qui s'inscrit comme membre de l'AFPAD, nous remettons une lettre de condoléances lors des funérailles ou encore une lettre de bienvenue si

l'adhésion se fait plus tard. Comme vous le savez, en raison de la confidentialité, la plus grande difficulté de l'AFPAD est d'accéder aux coordonnées de la famille de la victime afin d'intervenir rapidement auprès de ses proches. Devant cette réalité, il nous arrive de ne pas être en mesure de contacter la famille et il se peut aussi que la famille ne soit pas prête à se joindre à l'AFPAD immédiatement après l'évènement et nous respectons le rythme de chacun.

Par contre, de votre côté, à titre de membre, vous pouvez nous aider à accéder aux informations concernant un évènement qui se serait produit dans votre propre région. Peut-être connaissez-vous un membre de la famille de la victime ou encore un de ses collègues de travail? Si oui, nous apprécierions avoir cette information qui peut faire toute la différence pour que nous accédions à la famille qui vit le drame.

■ Conseils juridiques

Comme vous le savez, l'AFPAD vous offre sans frais, l'aide de Me Laurence Ferland, notre conseillère juridique. Elle ne plaidera pas de cause à la Cour et ne produira pas non plus de papiers légaux pour vous. Par contre, elle peut vous conseiller et répondre à vos questions quant à des démarches à effectuer ou encore à propos du processus judiciaire, etc. Voici les récentes demandes reçues :

Dossiers de disparition :

- Les démarches à faire pour protéger les biens de la personne disparue
- Démarches à effectuer pour une demande de jugement déclaratif de décès

Dossiers d'homicide :

- Demande d'information en rapport au procès, aux accusés et aux droits de la famille de la victime.
- Demande d'information en rapport à certains points reliés à l'enquête
- Demande sur la loi et sur le système de justice pénale pour adolescent et le droit de la famille de la victime d'être informée quant aux activités et sortie du/des criminels mineurs une fois que la sentence est prononcée
- Connaître les droits à la vie privée d'une famille de victime lorsque la télévision décide de tourner une émission sur l'histoire du meurtre de son proche.

DOSSIERS IVAC

- Dans un dossier d'homicide, demande à l'IVAC de justifier les raisons expliquant que le conjoint de 8 ans de vie commune n'ait pas droit aux indemnités.

— Demande d'explication de la longueur du délai d'aide pour une maman et ses deux jeunes enfants de 7 et 5 ans dont le conjoint a été assassiné.

— Suivi d'un dossier de demande d'aide à l'IVAC pour recevoir des traitements pouvant soulager physiquement un témoin direct de l'homicide de son père.

— Réouverture d'un dossier où la demande d'aide psychothérapeutique avait été acceptée en 2010, mais non utilisée à ce jour.

L'AFPAD tient à remercier Madame Suzanne Mailhot, directrice générale de l'IVAC et son équipe de leur précieuse collaboration et de leur aide à nos familles membres.

LA COMMISSION CANADIENNE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES (CCLC)

Deux familles membres ont bénéficié de nos explications quant à la démarche à compléter pour s'inscrire à la Commission canadienne des libérations conditionnelles.

RENCONTRES-CONFÉRENCE CAFÉ ET BRIOCHES

La prochaine grande rencontre se passera lors du premier colloque de l'AFPAD du 26 au 28 avril prochain à Québec. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer.

DÉJEUNERS-CAUSERIES

Depuis la dernière parution du bulletin, 5 déjeuners-causeries ont eu lieu en février dans les régions de Montréal-Laval, Montérégie, Lanaudière, Laurentides et de l'Outaouais. Cinq autres déjeuners auront lieu en avril et cinq autres en juin pour ces régions.

Voici nos bénévoles responsables des déjeuners-causeries :

Bruno Serre : région de Montréal-Laval

Nicole Latour : région des Laurentides

Janyne Houle : région de la Montérégie

Nicole Dubé : région de l'Outaouais

Sylvie Dufour : région de Lanaudière

REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

Bravo à vous tous et mille mercis de votre magnifique implication! Vous êtes de beaux exemples de personnes qui, malgré leur drame, ont réussi à reconstruire leurs vies en s'impliquant au sein de la cause qui les a tant fait souffrir. À travers vos interventions, vous donnez de l'espoir à beaucoup de familles qui en ont bien besoin!

MÉDIAS ET INTERVENTIONS DE L'AFPAD

— Commentaires suite à une émission de télé traitant d'une fusillade dans une école

— Accès limité au nouveau programme fédéral d'indemnisations aux parents de victimes

— Émission sur les cas de disparition

— Dépôt du projet de loi du ministre Bertrand St-Arnaud (victimes d'actes criminels)

— Relance de deux enquêtes sur des dossiers de disparition

CONCLUSION

Nous vous remercions de votre fidélité et vous encourageons à nous écrire un texte de votre cru pour la prochaine édition du bulletin qui devrait paraître aux alentours de juillet prochain. Nous vous souhaitons une belle fin d'hiver et profitez bien du printemps, la plus belle période de l'année, car :

« TOUT RENAÎT »...

Raymonde Hébert

Coordonnatrice Montréal-Ouest du Québec

Sœur d'Hélène Hébert assassinée en mai 1974

Régions de QUÉBEC et l'EST du Québec

MOT DE LA COORDONNATRICE DE QUÉBEC ET DE L'EST DU QUÉBEC

Bonjour à vous tous, il nous fait plaisir de vous faire un résumé des activités de la région de Québec depuis le dernier bulletin.

FICHER DES MEMBRES AFPAD-QUÉBEC

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres qui sont des familles des régions de la Côte-Nord et de la Mauricie et nous espérons que vous trouviez un peu de réconfort auprès de nos familles membres.

DEMANDES D'AIDE

■ Conseils juridiques

Cinq demandes de conseils juridiques ont été acheminées pour la région de Québec. Différentes demandes concernaient la tutelle à la suite à des procédures judiciaires ou encore des dossiers de refus de l'IVAC.

■ Demande d'information

À la suite de la sortie du ministre de la Justice du Québec, Monsieur Bertrand St-Arnaud, concernant le projet de loi 22, des familles membres touchées par des drames familiaux nous ont demandé de l'information afin de savoir comment elles pourraient bénéficier de cette aide financière.

■ Demande dans les dossiers d'homicide

Nous avons reçu quelques demandes à propos de la démarche à faire lorsque les familles n'ont plus de nouvelle de l'enquête concernant leurs proches dans le cas de

dossier non résolu. Nous aidons ces familles à rétablir le contact avec l'enquêteur afin qu'elles puissent avoir réponse à leurs interrogations.

Demande dans les dossiers de disparition

Le 10 février dernier, nous avons tous eu une pensée pour David Fortin, disparu depuis maintenant 4 ans. La famille de David attend et espère toujours son retour. Nous souhaitons à ses parents Caroline et Éric ainsi qu'à sa sœur Marjorie d'obtenir un jour la bonne information qui finira par les réunir. Nous tenons à saluer leur courage et nous souhaitons de tout cœur que leur fils revienne bientôt au sein de sa famille.

Le 14 février dernier a eu lieu l'anniversaire des cinq ans de la disparition de Marilyn Bergeron. La dernière fois qu'elle a été vue, c'était le 17 février 2008, au *Café dépôt* de St-Romuald. La coordonnatrice de Québec s'est jointe à la famille de Marilyn pour souligner son implication à travers toutes ces années de recherche et de travail acharné.

Malgré ce triste anniversaire, ce fut un honneur et un plaisir d'accompagner Andrée et Michel, les parents de Marilyn, ainsi que sa sœur Nathalie et son conjoint, Laurent. Nous espérons que l'information arrive un jour et vous souhaitons bon courage et n'oubliez pas que l'espoir est la preuve de la vie et que, sans espoir, la vie n'a plus son sens.

Nous tenons également à mentionner que le 10 février dernier, un autre triste anniversaire fut souligné, soit celui du départ si cruel de Laurence et Juliette Fillion ainsi que leur grand-mère, Ginette Roy.

Nous tenons à dire à Claudia et Francis que vos anges sont toujours dans nos cœurs et dans nos pensées et nous vous souhaitons bon courage.

REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

Nous tenons à remercier du fond du cœur tous nos bénévoles responsables des déjeuners dans nos régions. Grâce à votre implication, plusieurs familles peuvent échanger entre elles. Merci également aux membres du conseil d'administration qui donnent leur temps afin que l'association puisse être solide et unie.

MÉDIAS ET INTERVENTIONS DE L'AFPAD

Plusieurs interventions ont été réalisées comme par exemple, le dépôt du projet de loi 22, les drames familiaux et la non-responsabilité criminelle.

CONCLUSION

Profitez tous des bons côtés que le printemps nous offre : la douceur du soleil, le bruit de l'eau qui coule dans les ruisseaux et surtout le chant des oiseaux qui nous remonte le moral. Alors, allez-y à fond et ouvrez-vous à l'arrivée du printemps et bonne saison à vous tous!

Andrée Champagne

Coordonnatrice de Québec et de l'Est du Québec

Agenda

Régions de MONTRÉAL et l'OUEST du Québec

Surveillez les dates des prochaines activités qui seront publiées sur le site Web de l'AFPAD. Vous recevrez aussi une invitation officielle par courriel ou par la poste, pour ceux qui n'ont pas d'adresse courriel.

Régions de QUÉBEC et l'EST du Québec

Lors de la prochaine rencontre des familles ce printemps, nous accueillerons à titre de conférencier, monsieur François Delisle, conseiller politique du sénateur Pierre-Hugues Boisvenu. Ce dernier vous informera du processus qu'engendre la mise en place d'un projet de loi ainsi que toutes les étapes que cela comporte. Vous serez informés de la date et du lieu par courriel ou par courrier.

Encore, une fois, cette année, un dîner à la cabane à sucre sera organisé si mère nature nous le permet. Nous organisons depuis maintenant trois ans, cette journée que vous appréciez tous et nous vous ferons parvenir la date dès que la réservation sera confirmée.

COLLOQUE des victimes d'acte criminel

Dans le cadre de la *Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels*, il nous fait plaisir de vous inviter à notre tout premier colloque intitulé : « *La justice criminelle : l'œil des victimes* » qui se tiendra à l'Hôtel Classique de Québec les **26, 27 et 28 avril 2013**.

Vendredi, le 26 avril : À 16 h, un point de presse aura lieu à l'Hôtel Classique, en présence du ministre Christian Paradis, du sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, du chroniqueur judiciaire Claude Poirier, du président de l'AFPAD, Michel Surprenant ainsi que de Me Marc Bellemare en tant que coorganisateur de ce colloque.

En soirée dès 19 h, Me Marc Bellemare présentera le ministre Paradis et Claude Poirier qui feront l'ouverture officielle du colloque en présence des familles de victimes et des responsables d'ateliers.

Samedi, le 27 avril : Un déjeuner gratuit sera servi de 7 h à 8 h 30 à l'Hôtel Classique.

Quatre ateliers sur des thèmes différents se tiendront entre 9 h et 12h et entre 13h30 et 16h30.

En soirée, le ministre Bertrand St-Arnaud présentera notre conférencier, Richard Martineau et une soirée spectacle aura lieu par la suite avec l'orchestre de Roland Martel.

Dimanche, le 28 avril : Un petit déjeuner sera servi entre 7 h et 8 h 30 à l'Hôtel Classique.

Par la suite, une assemblée générale en plénière aura lieu entre 9 h et 11 h 30 afin de dégager des consensus sur une quinzaine de propositions émanant des ateliers de la veille.

Ces propositions seront acheminées aux gouvernements concernés afin d'obtenir des changements aux lois existantes en faveur des victimes. Voici les thèmes des ateliers :

Atelier 1 : *L'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)* : animateurs, Sylvie Roy, députée CAQ et Me Marc Bellemare;

Atelier 2 : *La victime et la police* : animateurs Marc Bélanger avocat en responsabilité civile et Jacques Duchesneau, expert et député CAQ;

Atelier 3 : *Pour la charte des droits des victimes* : animateur Pierre-Hugues Boisvenu et un expert;

Atelier 4 : *Les libérations conditionnelles* : Yves Thériault, journaliste et auteur du livre « *Tout le monde dehors* ».

Le colloque est gratuit pour les victimes (conférences, ateliers, soirée/spectacle).

Chacun assume ses frais de repas sauf les deux déjeuners.

Chacun assume ses frais de transport sauf les familles de victimes qui quitteront Montréal et qui prendront place à bord de l'autobus loué par l'AFPAD. Le départ se fera le vendredi 27 avril en après-midi et le retour vers Montréal le dimanche 28 avril, aux alentours de midi.

Les familles de victimes qui viennent de l'extérieur de Québec logeront à l'Hôtel Classique et le prix de la chambre pour deux soirs est inclus dans les frais de 100 \$ demandés par l'AFPAD. Un chèque de 100 \$ est payable immédiatement à l'ordre de l'AFPAD. Postez le chèque au 6540, rue Beaubien Est, bureau 300-D, Montréal (Québec) H1M 1A9.

Nous vous attendons nombreux à ce tout premier colloque de l'AFPAD.

Votre contribution

VOUS DÉMÉNAGEZ

Avisez l'AFPAD de votre changement d'adresse, de téléphone ou de courriel dans les plus brefs délais, si vous voulez demeurer informés des activités à venir et des dossiers d'actualité qui concernent notre cause.

Transmettez l'information au siège social de l'AFPAD à :
administration@afpad.ca

Ou par téléphone : 514.396.7389

Ligne sans frais : 1-877-484-0404

ARCHIVES DE L'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD demande à tous ses membres de lui faire

parvenir **tous les articles où il est fait mention de l'association** publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers par exemple : les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaissent le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

PHOTOS DE VICTIMES

Dans un esprit de solidarité et pour dénoncer la violence, nous souhaitons que nos victimes ne soient jamais oubliées. C'est pourquoi nous invitons nos familles-membres à nous faire parvenir la photo de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet.

Faites-nous parvenir une **véritable photo** ou une **copie numérique**. Les personnes qui ont accès à un scanner peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

DATES LIMITES POUR L'ENVOI DE VOS TEXTES POUR LE BULLETIN :

La force de l'entraide c'est aussi partager nos histoires. Alors, envoyez vos textes AVANT

- le 20 février pour l'édition de mars
- le 20 août pour l'édition de septembre
- le 20 novembre pour l'édition de décembre

AFPAD ARCHIVES

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, the AFPAD asks all its members to send it **all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned**. In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers. This will allow us to document the association's involvement in the different issues, for example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

Thank you in advance for your cooperation in this matter.

Your contribution

CHANGE OF ADDRESS

If you change your address, phone number or e-mail, please let the AFPAD know as soon as possible. We send our members information messages on a regular basis, so it is important for the AFPAD to have up-to-date contact information. Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

administration@afpad.ca

Phone : 514.396.7389

Toll free : 1-877-484-0404

VICTIMS' PHOTOS

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an **actual photo** or a **laser copy** rather than one that you have ink-jet printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

DEAD-LINES TO SUBMIT YOUR TEXTS

Finding strength in each other is also sharing our story.

Send us your text BY

- February 20 for the March edition
- August 20, for the September edition
- November 20, for the December edition

Témoignages / Testimonys

HOMMAGE À UNE FEMME D'EXCEPTION

Je suis assise à mon bureau à me rappeler la mort tragique de ma sœur Suzanne et de tous les dommages collatéraux qu'un tel drame engendre : maladie, dépression, perte de motivation, déchirures, etc. Tous ces problèmes sont survenus à l'un ou l'autre des membres de ma famille, à la suite du décès tragique de Suzanne.

Ma mère n'est pas parvenue à surmonter ce drame, elle est décédée 11 ans plus tard des suites de la maladie de Parkinson, cette maladie qui est souvent reliée à un choc post-traumatique, cette maladie irréversible qui entraîne la personne prisonnière de son propre corps dans une forme de mutisme, mais non sans une conscience réelle.

Mon père qui était d'une nature plus optimiste et qui était un survivant de la Seconde Guerre mondiale avait en quelque sorte « été préparé » à surmonter le drame. Il n'en demeure pas moins que ce fut un autre genre de combat beaucoup plus difficile à accepter : il n'aura jamais pardonné. Il est décédé il y a quatre ans d'une mort naturelle. Il aura été présent à la dernière collecte de fonds que j'ai réalisée pour l'AFPAD en 2008. Il était fier de mon implication dans cette organisation.

Pour ma part, suite à cette tragédie, j'ai sombré dans une dépression et m'en suis sortie quelques années plus tard. J'ai eu besoin d'aide pour m'en sortir. J'ai dû vieillir aussi avant mon temps. Je venais d'avoir 24 ans quand ma sœur a été assassinée. Je l'ai retrouvée le lendemain de sa mort ensanglantée et enneigée dans 2 pieds de neige. Il m'a fallu 10 ans



gens qui ont croisé ma route depuis toutes ces années et qui m'ont supportée, écoutée, encouragée à ne jamais abandonner. Cette triste histoire vraie est survenue le 28 février 1988, il y a 25 ans.

Claire Falardeau
Sœur de Suzanne Falardeau
Assassinée en février 1988

JE NE SUIS AU COURANT DE RIEN

Le 5 juillet 1995, mon frère, Alain Gastonguay s'est fait assassiner chez lui, à Longueuil, il a été poignardé. Il avait 37 ans, 11 mois de plus jeune que moi.



En parler aujourd'hui me fait réaliser que je n'ai jamais eu aucun détail sur le drame et jamais je n'ai jamais été questionnée ou rencontrée par les policiers-enquêteurs.

Je ne suis au courant de rien, sauf ce que ma mère nous dit à la suite de l'appel qu'elle fait à chaque année à un policier qui suit cette enquête.

Les enquêteurs connaissent le meurtrier; il aurait négocié la réduction d'une autre peine de prison en avouant le meurtre de mon frère, mais sa demande lui a été refusée.

Depuis le début, ma mère nous dit de ne rien faire avec ça, car elle a peur que quelque chose nous arrive à mes deux autres frères et à moi. Et c'est vrai qu'à l'époque, nous avons eu très peur ainsi que mes deux garçons qui étaient âgés de 12 et 16 ans.

Des fois, je vis de la colère quand je vois de l'injustice à la télé ou encore des enquêtes, surtout des émissions qui résolvent des meurtres non résolus. Rien ne ressemble à ma réalité et j'ai vraiment l'impression qu'on n'a pas pris au sérieux le dossier du meurtre de mon frère.

C'est comme si ça ne devait pas être dévoilé... Pourtant, il y a matière à

enquête, mais nous n'avons jamais de nouvelle, c'est comme si ça n'avait jamais eu lieu... À travers cela, je sens que nous ne sommes pas importants, comme si tout se passait dans ma tête, comme si je vivais un rêve ou un cauchemar. Combien de fois je suis allée vérifier sur le site Web des meurtres non résolus pour voir si l'on parlait de mon frère Alain! Mais non, rien, comme si ça n'avait pas eu lieu. Même sur les autres sites Internet qui parlent de meurtres comme la SQ et autres, mais... rien!

J'ai aussi visité votre site et quand j'ai vu « en mémoire de nos personnes assassinées et disparues », j'ai constaté qu'il n'était pas là non plus. J'ai réalisé que je n'ai rien fait en mémoire de mon frère.

Oui, déjà 18 ans que je vis avec ça, 18 ans que je vis de la colère suite à toute cette histoire. Mes pensées qui n'étaient pas toujours saines ont brimé ma vie et ma façon de voir la vie.

J'ai eu envie de partager mon histoire avec vous et j'en profite pour envoyer la photo de mon frère, Alain Gastonguay, assassiné peu de temps après qu'il ait dévoilé des fraudes commises par ses employeurs de la construction, semble-t-il.

Alors, vous pouvez constater que la Commission Charbonneau m'ébranle ces temps-ci et je sens que j'ai besoin de ventiler mon histoire. Merci de me publier.

MON FRERE ALAIN GASTONGUAY 1958-1995

Un jour tu vois ton frère
Tu sens qu'il y a quelque chose
Qui ne sent pas bon dans l'air
Tu ne sais pas pourquoi tu oses
Demander qu'est-ce que tu peux faire
Mais l'autre ne dit pas grand-chose

En souriant, il te dit un peu stressé
Les deux jambes ils vont me casser
D'autres ont peur de se faire prendre
Et, dans sa maison, ils l'ont poignardé et tué

*Lyne Gastonguay
Sœur d'Alain Gastonguay
Assassiné le 5 juillet 1995*

C'est là que tu réalises que tu peux mourir
De vouloir être juste entendu et respecté
Pour pouvoir vivre et te nourrir
En toute dignité

Mais quelqu'un vient décider
Que sa vie n'a pas d'importance
Pour pouvoir continuer à voler
Et à vivre dans l'abondance

Je me demande où est sa conscience aujourd'hui.
Est-ce qu'il dort bien lui?
Moi, de mon frère je m'ennuie

SANS RIEN DEMANDER EN RETOUR

Mon fils Jimmy Larrivée est disparu le 27 août 2011. Il avait 33 ans à l'époque et ce que j'ai vécu avec ma fille a été le pire cauchemar de ma vie...

Aujourd'hui, quand je repense à tout cela, je suis convaincue que je n'aurais plus la force de passer à travers une chose aussi horrible. Par chance, j'avais ma sœur qui a été là, à m'écouter sans rien dire... Quelle patience elle a eue, malgré qu'elle ne savait pas trop quoi faire; pauvre elle, je lui ai fait vivre mon enfer! Je t'aime Louise.

Les mille et une questions que tu te poses... Le hamster qui tourne toujours... Tu ne dors plus, tu ne manges plus, tu cries, tu pleures, tu implores : tout y passe.

Ce que j'ai vécu avec les enquêteurs a été tout aussi horrible : aucune compassion ou presque. En plus de vivre la disparition de mon fils, je devais confronter un enquêteur arrogant. Maintenant, le nouvel enquêteur est bien gentil, sauf que je n'ai pas grand nouvelles et je me sens seule, laissée à moi-même.

Par la suite, j'ai rencontré des membres de l'AFPAD, dont Nicole Latour et Fanny Ouellet qui m'ont été d'une aide incroyable. Je me demandais comment de purs étrangers pouvaient être si près de moi, sans rien demander en retour... Dans ma situation, les amis s'envolent rapidement, car c'est trop lourd pour eux ou ils ne savent plus quoi te dire.

Je suis allée au déjeuner-causerie et le fait de voir autant de gens vivre la même chose que moi, des gens qui, enfin, comprennent ce que je vis sans même parler, m'a été d'un grand secours. Ça ne me redonne pas mon fils, mais ça m'aide à surmonter la pire épreuve qu'un parent peut vivre dans sa vie.

On m'a expliqué les étapes que je vivrais et comment les surmonter. On m'a donné des outils pour réapprendre à vivre et je ne leur dirai jamais assez MERCI! Je sais que ma vie ne sera plus jamais pareille, car une partie de mon cœur a disparu avec lui, mais si j'éclate ou j'ai besoin de parler, de crier, de pleurer, une oreille attentive est toujours là et c'est réconfortant de savoir que tu n'es plus seule. Merci de m'avoir lue et n'hésitez pas à demander de l'aide, c'est une question de survie!

Francine Larrivée

Mère de Jimmy Larrivée

Disparu le 27 août 2011

À MON PETIT PAPA D'AMOUR



Mon petit papa d'amour, je sais que tu aurais pu vivre encore plusieurs années, j'aurais pu bénéficier encore de ton amour, de ta présence et de toutes les autres qualités que tu possédais, mais malheureusement, une femme méchante et odieuse t'a enlevé la vie et m'a aussi fait beaucoup de mal physiquement et moralement, car elle m'a battue violemment.

Ce n'est pas juste à moi qu'elle a fait mal moralement, mais aussi à mon fils, sa conjointe et beaucoup d'autres personnes de notre entourage.

Tu n'étais pas parfait et moi non plus, mais je sais que tu m'aimais beaucoup. J'aurais aimé que tu me le dises plus souvent, mais ta manière d'agir voulait tout dire; la plus belle preuve c'est que tu t'es fait tuer pour venir me sauver! Je veux que tu saches que je t'aimais et que je t'aimerai toujours et que je ferai tout ce qui est possible pour te défendre comme je te l'ai promis jusqu'à ton dernier souffle sur ton lit de mort à l'hôpital.

Tu sais, mon petit papa, les fêtes ont été très pénibles moralement. Ce qui m'a manqué le plus c'est ta présence, ta joie de vivre, tes farces, ton sens de l'humour et beaucoup d'autres choses, mais surtout, la bénédiction que

tu me donnais tous les Premiers de l'an... J'ai décidé de continuer cette tradition et je t'ai quand même demandé la bénédiction cette année en tenant ta petite urne entre mes mains et puis j'ai fait mon signe de croix et en te remerciant! Tu sais, mon petit papa, je t'ai déjà dit que mon fils et moi on n'oubliera jamais maman qui est décédée de 2 cancers, il y a quelques années. Mais, toi non plus on ne t'oubliera jamais, on t'aimera toujours.

Quand je repense aux circonstances de ta mort, je trouve cela tellement injuste, car tu as voulu me sauver des mains de « Cruella » qui a été accusée par la suite d'homicide involontaire sur ta personne et de voies de fait envers moi. Je me considère chanceuse d'être encore vivante, car si notre témoin n'avait pas été là, je serais sûrement morte moi aussi.

Malheureusement, toi tu as eu moins de chance et tu es mort à cause de son caractère violent et cruel. Je ne souhaite pas de mal à cette méchante criminelle, mais j'espère qu'elle a au moins des remords et que la justice la punira pour les gestes inacceptables qu'elle a posés. Ce qui est difficile à accepter c'est que malgré qu'elle m'ait attaquée et qu'elle t'ait assassiné, elle jouit de son entière liberté.

Certaines de tes sœurs m'ont dit que c'était de ma faute si tu étais mort. Ces paroles idiotes ne m'aident pas à m'en sortir, car j'aurais aimé recevoir de leur part un peu de support et d'amour. Alors, j'ai décidé de les ignorer et de continuer ma vie entourée de gens que j'aime et qui me font du bien.

Papa, j'aurais voulu te garder vivant plus longtemps, car, maintenant, je suis orpheline. Et ce n'est pas ton héritage qui va me consoler ou te remplacer. Pour ne pas avoir toute cette douleur, j'aurais aimé que tout cela ne soit jamais arrivé.

Je me console en me disant que tu ne souffres plus, mais tu me manques énormément et à d'autres aussi. Je sais que tout le monde va mourir un jour, mais pas de cette manière. Que ce soit toi ou d'autres personnes, c'est immoral et très injuste, mais je t'aimais et je t'aimerai toujours mon petit papa d'amour.

*Gaëtane Gauvreau et Jonathan
Fille et petit-fils de Ludovic Gauvreau
Assassiné en mai 2012*

RÉFLEXION...



Par le biais de ce journal, j'aimerais vous faire part d'une expérience personnelle reliée à la disparition de ma sœur Hélène, survenue le 4 novembre 1976.

Une vingtaine d'années après ce drame, j'ai eu la chance d'assister à une magnifique conférence donnée par Johanne de Montigny. Cette dame est psychologue et travaille en soins palliatifs dans un grand hôpital de Montréal.

Si vous la connaissez déjà, vous savez qu'elle a survécu à un écrasement d'avion et qu'elle a dû apprendre à vivre avec un choc post-traumatique et de grandes douleurs physiques.

Je ne suis pas spécialiste, mais le fait d'avoir perdu un membre de la famille suite à un meurtre ou une disparition est susceptible de causer un traumatisme important chez les proches, et ce, pour le reste de leur vie.

À l'époque, j'avais besoin de trouver une réponse à un questionnement qui me brisait le cœur à chaque fois que je pensais à ma sœur; je me demandais : « Dans quel état d'esprit se retrouve la victime juste avant de mourir? Devant l'agresseur, ça doit être horrible! Seule, sans la possibilité de s'enfuir ou d'obtenir de l'aide... »

Devant l'agresseur, ça doit être horrible! Seule, sans la possibilité de s'enfuir ou d'obtenir de l'aide... »

Tout au long de cette conférence, Madame de Montigny se fait très rassurante, elle nous dit qu'en situation de stress énorme, l'être humain a le pouvoir de recourir à des images apaisantes... Elle ajoute qu'à l'approche imminente de la mort, la personne entrevoit une lumière et ses dernières pensées sont dirigées vers sa famille et vers tous ceux qu'elle affectionne!

D'entendre une pareille affirmation de la part de la psychologue, me permet de m'y réfugier lorsque je suis portée à imaginer le pire scénario concernant le décès probable de ma sœur. (Après 37 ans d'absence, que lui est-il arrivé?)

Je demeure persuadée que Madame de Montigny, par sa présence tellement sécurisante, ses profondes connaissances en matière de psychologie et sa grande empathie de tous les instants, a réussi, ce jour-là, à répondre aux questionnements de plusieurs personnes touchées par la perte d'un être cher.

Il se peut que le fait de vous partager cette bribe d'information si précieuse vous apporte le réconfort nécessaire, celui que vous pourrez accueillir dans les moments les plus difficiles. Parfois, une simple phrase ou une croyance que l'on s'approprie nous apporte un grand bien! Cet apaisement, je le dois à Johanne de Montigny.

*Irène Laferrière Morin
Sœur d'Hélène Laferrière
Disparue le 4 novembre 1976*

RESPONSABILISER LES CRIMINELS

Témoignage de Madame Joanne Jong devant le Comité de la justice et des droits de la personne, Le 25 octobre 2012

Bonjour Mesdames et Messieurs du Comité.

Tout d'abord, j'aimerais vous partager ce que l'on vit lorsqu'on devient victime d'un acte criminel. Ensuite, je vais vous donner des exemples de services essentiels dont une victime d'acte criminel a besoin. Finalement, je vais vous expliquer pourquoi C-37 remplit l'objectif de responsabiliser les criminels.

Lorsque les policiers m'ont annoncé le meurtre de mon père, j'ai ressenti un coup de massue sur la tête. Je ne fonctionnais plus. Je ne pouvais plus rien faire. J'ai perdu l'appétit, le sommeil. Je ne pouvais plus conduire ma propre voiture, faire mes repas, l'épicerie, le ménage. Bref, je ne pouvais plus combler mes besoins essentiels. Je n'étais plus une citoyenne qui était en mesure de contribuer à part entière à la société, ce que j'avais été toute ma vie, jusqu'à cette tragédie.



Lorsqu'on devient victime d'un crime, lorsqu'on perd un membre de la famille à la suite d'un meurtre, on a immédiatement besoin d'une multitude de services dont on n'aurait normalement pas eu besoin. Par exemple, j'aurais eu besoin qu'une équipe volante prenne contact avec moi pour m'aider à combler mes besoins de base, m'aider à faire mes repas, le lavage, conduire ma voiture, toutes ces petites tâches quotidiennes qui sont soudainement devenues trop lourdes et insurmontables. Ce n'est pas compliqué et ce n'est pas du luxe. C'est ce genre de service qui m'aurait grandement aidée à traverser cette épreuve traumatisante.

Devenir victime d'un criminel n'est pas un choix que l'on fait dans la vie. Être victime d'un criminel ne se prépare pas d'avance. C'est un état que l'on subit de par les choix et les gestes de criminels. Lorsqu'un criminel cause des torts à un autre individu, il est logique qu'il paye le prix de ce crime. C'est d'ailleurs un principe du Code criminel. Ce n'est pas à toute la société à payer pour les dégâts causés par les criminels.

Tous les honnêtes citoyens canadiens victimes de criminels devraient avoir le droit aux mêmes services de base comme ceux dispensés par le *Service*

d'orientation et d'aide immédiate aux victimes de l'Ontario, qui consiste en des équipes volantes spécialisées de soutien pratique aux victimes comme faire les repas, les courses, la vaisselle. D'autres services essentiels sont le service de nettoyage de la scène du crime, de l'aide psychologique, une aide pour couvrir les frais funéraires, et ce, quelle que soit la province de résidence, et quelle que soit la province où le crime a été commis. Le fédéral a exercé son leadership, il faut que les provinces en fassent de même en offrant de meilleurs services.

Présentement, les victimes sont traitées différemment selon la province. Et même, certaines victimes d'actes criminels n'ont accès à pratiquement aucun service. Pourtant ce sont tous des Canadiens, d'un océan à l'autre. Tous les honnêtes Canadiens victimes de criminels devraient avoir les mêmes droits. Il faudrait que les provinces s'inspirent du leadership du Gouvernement fédéral. J'invite donc les différents paliers des gouvernements fédéraux et provinciaux à s'entendre entre eux pour le bien des victimes afin d'harmoniser les services à l'échelle du pays.

Dans la vie civile, beaucoup d'amendes sont obligatoires, les juges n'ayant pas de pouvoir discrétionnaire à ce chapitre. Par exemple, une infraction au Code de la route peut facilement valoir un 200 \$ d'amende, et même pas mal plus.

Donc, je ne vois pas de problème qu'il en soit de même au niveau du Code criminel. Les accusés en attente de procès ne se gênent pas pour lever des montants importants en caution. En comparaison, la suramende n'est qu'un montant infime. Je n'ai aucune sympathie pour un criminel qui doit la payer. Les dommages qu'il a causés sont de beaucoup supérieurs au montant imposé par la suramende.

Autre détail important, présentement, ce sont tous les contribuables qui paient pour les dégâts causés par les criminels. La suramende ne couvre qu'une fraction de ce que coûte l'aide aux victimes d'actes criminels. Donc, augmenter la suramende allégera une portion du fardeau qui pèse présentement sur les citoyens honnêtes.

La critique qui veut que 200 \$ soit une somme trop élevée à défrayer pour les pauvres criminels ne tient pas, car les criminels peuvent travailler pour acquitter ce montant.

En tant que victime, je suis soulagée de constater que le gouvernement actuel met en place des mesures législatives visant à corriger le déséquilibre historique entre les droits des victimes et les droits des criminels, et qu'il a le courage politique de légiférer afin de responsabiliser les auteurs des crimes envers leurs victimes. J'encourage tous les députés à appuyer ce projet de loi sans réserve.

Je vous remercie de m'avoir invitée et de m'avoir entendue sur ce projet de loi tellement important pour les victimes d'actes criminels.

Joanne Jong
Fille de Jacques Jong
Assassiné en 2009

SE FAIRE « PASSER POUR FOU »

Je lis sur certains blogues, certaines pages Facebook, sur Internet, dans les médias, dans mon entourage, tout ce qui concerne les droits des victimes, leurs réactions, leurs émotions, leurs vécus, leurs façons de vivre les drames, leurs explications, leurs opinions...

Pourtant, je suis d'avis que personne, je dis bien personne, ne peut comprendre, ni avoir de la compassion, ni se mettre à la place d'une VICTIME... Je me demande pourquoi il y a autant de jugements envers nous, envers notre façon de vivre notre deuil, notre façon d'en parler, notre façon de nous en sortir, notre manière d'y faire face, notre manière de vouloir changer les choses. Pourquoi tant de personnes qui disent avoir un cœur n'en n'ont, à mon avis, tout simplement pas?

Pourquoi, nous, les victimes, sommes-nous laissées avec si peu de ressources et que les accusés ont tant de pouvoir, tant de moyens et tant de services? Pourquoi nous, les victimes, lorsqu'on crie haut et fort notre peine, on est pointées du doigt?



Et les drames familiaux... C'est d'autant plus dégueulasse que c'est rendu une mode. Un drame familial, c'est épouvantable à vivre, ça, je peux vous le dire... Et pourquoi faut-il se taire par peur de représailles judiciaires si nous parlons trop ou plutôt, si nous disons simplement la VÉRITÉ?

Et il y a la non-responsabilité criminelle pour cause de maladie mentale... Et si on allait vraiment voir au fond, si la personne est vraiment malade mentale ou si elle est tout simplement excellente comédienne? Pourquoi la justice et la société ne font-elles pas leur job? C'est épouvantable et je dirais encore plus, depuis la dernière année, avec tout ce que l'on a vu passer à la télé et dans les médias : IL FAUT S'ARRÊTER ET Y PENSER SÉRIEUSEMENT!

Depuis une dizaine d'années, la mode de « passer pour fou » a pris de la vigueur! C'est d'autant plus éprouvant quand il s'agit d'un drame familial et que la mère protège son fils pour avoir tué son propre père à elle; en plus de cela, moi, qui suis sa sœur, je sais la vérité, mais je dois me taire par peur de représailles... Voilà 1 % de ce que je vis à travers mon drame familial, alors imaginez le 99 % qui reste : c'est énorme!

Je suis moi-même mère et, malgré l'amour infini que je porte à mes fils, s'ils en venaient à tuer quelqu'un, je n'irais pas mentir à la Cour pour les protéger. Je suis de celles qui pensent que lorsqu'on fait une gaffe, on doit en assumer les conséquences, c'est tout! Fin de ma parenthèse personnelle.

Pour conclure, j'aimerais simplement ajouter que les gens nous disent qu'il faut passer par-dessus, qu'il faut avancer, qu'il faut penser à ceux qui restent et je suis bien d'accord, mais il y a des limites à rester impuissant et sans voix.

Il faut en parler et se battre contre ce système, malgré notre peine, malgré que nous voulions avancer dans notre deuil et que nous essayons de nous construire une vie normale après les événements. Pour ma part, dans 2 à 3 ans, il y aura la Commission des libérations conditionnelles et par après, ça ne sera pas fini : après, ce sera sa sortie et tout ce qui viendra avec...

Malgré tout, je garde espoir et je me bats pour mon père et ses convictions et valeurs : honnêteté, droiture, justice! Voilà! Que ça plaise ou non.

Pour terminer, j'aimerais remercier du fond du cœur Monsieur Pierre-Hugues Boisvenu de tous les efforts et le travail qu'il a accompli pour nous, les familles de victimes. Malgré tous les commentaires négatifs que j'ai lus à son égard, cet homme est bon et fera avancer la cause des victimes et encore une fois merci!

Magali Aumond Beaupré

Fille d'Anicet Beaupré

Assassiné sordidement le 17 août 2007, par son petit-fils Dany Robert

LES CHOSES AVANCENT



Mon témoignage à moi fut de ne pas avoir de réponses à mes questions et de voir toutes les portes se refermer sur moi.

J'ai vu le reste de ma famille s'éloigner de moi. Je sais que ce n'est facile pour personne et que ça les rend mal à l'aise et distants, ne sachant pas comment s'exprimer.

Sur mes cinq enfants, un seul et sa femme ont gardé un contact avec moi, les autres ne me parlent plus. Je n'en connais pas la véritable raison...

Hélas, j'étais dans le brouillard total jusqu'à ce que j'arrive de peine et de misère aux portes de l'AFPAD qui s'ouvrent : enfin une éclaircie apparaît et vous êtes là! Je ne voyais plus d'intérêt dans ma vie sombre, mais je réalise que les choses avancent.

Oui, les choses avancent avec vous tous, personnes et organismes aidants, avec qui nous reprenons goût à la vie. Merci pour tout, surtout de votre humanisme et votre laborieux travail!

Soyez tous bénis.

Marielle Caron

Mère de Suzanne Simard (Mon ange)

Assassinée le 27 mai 2012

MERCI

Bonjour, je veux simplement vous dire que je trouve l'association AFPAD super! On m'a bien répondu et suis contente des informations qui m'ont été données, c'est très apprécié, merci encore!

Ginette Jean

Mère de Denis Blanchette

Assassiné le 4 septembre 2012

EN SOUVENIR DE MA SŒUR HÉLÈNE

À chaque printemps depuis 1974 et en particulier au début du mois de mai, je pense intensément à ma sœur Hélène, assassinée par celui pour qui elle a tout abandonné, pour celui à qui elle a tout donné et qui lui a pris sa vie...

Pour moi et sans doute aussi pour mes frères et sœurs, le printemps a toujours été une « fête du dehors ». Quand le printemps arrivait, nous vivions d'abord une libération « physique », car nous n'avions plus à porter nos manteaux d'hiver et nos grosses bottes de neige qui entravaient nos mouvements. Nous nous sentions légers comme des plumes! Tous les enfants sortaient la corde à danser, le « bolo », l'élastique à sauter... C'était super d'entendre à nouveau nos souliers « claquer » lorsque nous marchions dans la rue.

Et puis, il y avait toutes ces odeurs de dégel, parfois désagréables, mais que nous pardonnions à la nature, car nous savions que tout était en effervescence sous la terre : tout se préparait à renaître. Chaque année, le miracle se produisait et c'était merveilleux!

Au moment où ma sœur Hélène est décédée, j'apprenais dans mes cours de science que « *Rien ne se perd, rien ne se crée... Tout se transforme* »... Même si la chimie ne m'intéressait pas, cette petite phrase me plaisait. Elle me donnait l'occasion d'imaginer, dans ma tête d'adolescente de 17 ans, que, finalement, la mort n'était peut-être pas la fin de la vie... et que chaque mort devait possiblement contribuer à la naissance d'une autre vie...

Il m'est souvent arrivé de réfléchir à la mort de ma sœur, de penser à son corps assassiné et enterré au pied d'un arbre dans un boisé. Au fil du temps, j'ai décidé de changer l'horreur de ce tableau en me disant que le corps de ma sœur a contribué à nourrir la terre et par le fait même, à la naissance du printemps.

J'aime à penser qu'à l'endroit où elle a été retrouvée il y a un arbre majestueux qui a poussé et que c'est le plus beau et le plus fort de toute la végétation de ce boisé... Et puis, je me dis que si je me retrouvais devant cet arbre, je le prendrais dans mes bras et je le serrerais bien fort contre moi pour sentir à travers lui les vibrations de ma sœur.

Je lui dirais : je t'aime.

Quand ma sœur Hélène est partie, Michel Fugain chantait la vie! Voici les paroles de cette chanson qui nous aide à lâcher prise et à se sentir un peu plus léger. Chantez-là, ça vous fera du bien! Bon courage à tous!

Raymonde Hébert

Sœur d'Hélène Hébert, 19 ans et demi

Assassinée en mai 1974

Chante la vie chante (Michel Fugain)

Chante la vie chante

Comme si tu devais mourir demain

Chante comme si plus rien n'avait d'importance

Chante, oui chante

Aime la vie aime

Comm' un voyou comm' un fou comm' un chien

Comme si c'était ta dernière chance

Chante oui chante

Tu peux partir quand tu veux

Et tu peux dormir où tu veux

Rêver d'une fille

Prendre la Bastille

Ou claquer ton fric au jeu

Mais n'oublie pas.

Chante la vie chante

Comme si tu devais mourir demain

Chante comme si plus rien n'avait d'importance

Chante, oui chante

Fête fais la fête

Pour un amour un ami ou un rien

Pour oublier qu'il pleut sur tes vacances

Chante oui chante

Et tu verras que c'est bon

De laisser tomber sa raison

Sors par les fenêtres

Marche sur la tête

Pour changer les traditions

Mais n'oublie pas.

Chante la vie chante

Comme si tu devais mourir demain

Chante comme si plus rien n'avait d'importance

Chante, oui chante

La la la...

JE T'AI AIMÉE, JE T'AIME ET T'AIMERAI TOUJOURS

Dix ans ont passé depuis l'assassinat de ma fille Stéphanie Ladouceur. Cette année, pour une raison ou autre, à son anniversaire de naissance ainsi que celui de son décès, ce fut extrêmement difficile. Au cours des années, j'ai dû accepter le fait que ma vie ne sera plus jamais la même. Je ne dis pas que je suis toujours triste, mais les joies ne sont plus ressenties avec la même intensité qu'auparavant. Sois certaine ma belle Stéphanie, que « Mom » pense à toi à tous les jours. Je t'ai aimée, je t'aime et t'aimerai toujours.

Vicky Roy

Maman de Stéphanie Ladouceur

Assassinée le 4 août 2002

La chronique juridique

Rédigée par Me Laurence Ferland,

EN SAVOIR PLUS SUR L'IVAC ET LA NOTION DE FAUTE LOURDE

Au Québec, une personne victime d'un acte criminel, pourra être indemnisée par le régime d'indemnisation des victimes d'acte criminel. La Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) relève de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). La demande d'indemnisation à l'IVAC doit être faite dans l'année de la survenance du préjudice matériel, de la blessure ou de la mort de la victime. Si la demande est faite plus d'un an après les événements, la personne est présumée avoir renoncé à faire une demande en vertu de cette loi. La Cour suprême a mentionné qu'il peut y avoir certaines exceptions au délai d'un an. Par exemple, une personne victime d'agression sexuelle alors qu'elle était plus jeune peut toujours faire une demande des années plus tard. Cependant la Cour suprême a mentionné que la victime a un an pour effectuer sa demande dès le moment où elle fait le lien entre l'acte criminel et les préjudices qu'elle a subis.

Ce n'est pas dans tous les cas où l'IVAC indemniserait la victime d'un acte criminel. L'article 20 introduit la notion de faute lourde. Si la victime a, par sa faute lourde, contribué à ses blessures ou à sa mort elle ne pourra obtenir les bénéfices prévus par la loi. La faute lourde a été définie par les tribunaux :

Il peut y avoir faute lourde de la part d'une victime, [...] lorsque cette dernière a un comportement qui dénote une insouciance grossière et complète de la conséquence des actes qu'elle pose, laquelle [...] est à ce point probable et prévisible (et non simplement possible) qu'il est à peine croyable que la victime n'a pas accepté, en agissant, le dommage qui s'est réalisé.

L'idée derrière cet article n'est pas de créer une exception au droit, mais seulement d'en baliser l'application. Essentiellement, cet article permet tout simplement d'indemniser une victime innocente. Une personne qui est blessée en posant une bombe ou qui agit comme percepteur de dettes de drogue a commis une faute lourde et ne sera pas admissible à l'indemnisation à l'IVAC. Ainsi, on peut dire que dans les cas ci-dessus, ces personnes ne peuvent se qualifier car elles étaient parties à l'infraction et ont accepté le risque associé à ce genre d'activités ou ont démontré un mépris inexcusable pour les conséquences possibles.

Il ne faut pas sauter aux conclusions, ce n'est pas parce

qu'une personne appartient à un milieu criminalisé qu'automatiquement elle sera refusée si elle fait une demande à l'IVAC. La loi vérifie seulement si la personne a commis une faute lourde en lien avec la blessure ou la mort. Par exemple, le membre d'une organisation criminelle qui est blessé lors d'un vol à main armée dans une banque, par des personnes non reliées à lui, alors qu'il accompagnait sa conjointe faire le dépôt de son chèque de paie sera admissible aux prestations de l'IVAC.

Mais il faut savoir que le fait de se livrer à des activités criminelles ou d'appartenir à une organisation criminelle comporte des risques de toute sorte, actuels ou lointains. La personne, en adoptant ou en adhérant à ce mode de vie, accepte les risques inhérents et démontre une insouciance à l'égard des conséquences de ses agissements ou de son appartenance. Donc, lorsque les tribunaux établissent une relation, un lien entre un dommage et les activités criminelles d'un individu (ou son appartenance à une organisation criminelle) et que ce dommage était prévisible eu égard à ces activités (ou à cette appartenance), les avantages prévus à la loi ne peuvent être accordés. C'est le cas lorsqu'une personne est blessée alors qu'elle faisait le trafic de stupéfiants ou s'adonnait à un règlement de compte.

Voici des exemples :

- Une danseuse dans un bar a été agressée avec un couteau par une autre danseuse. Sa réclamation a été acceptée à l'IVAC. Même si la querelle entre les deux filles est survenue dans un contexte de poly intoxication et que l'attaquante était connue pour ses antécédents de violence, la riposte était disproportionnée.
- Une personne victime d'une agression armée lors d'une transaction de drogue qui a mal tourné a commis une faute lourde et ne peut bénéficier des avantages qu'accorde l'IVAC.
- Une personne peut être admissible à l'indemnisation même si elle a commis une faute en provoquant l'altercation. La personne a commis une faute en étant l'instigateur de l'attaque, il devait s'attendre à une réaction. La réplique de l'homme s'est toutefois révélée démesurée. Selon la jurisprudence, une conduite répréhensible ne sera pas assimilée à une faute lourde si elle donne lieu à une réplique à ce point démesurée qu'elle devenait imprévisible.

Lorsque votre demande à l'IVAC est refusée pour motif de faute lourde, vous avez la possibilité de demander la révision au Bureau de révision et ultimement au TAQ (tribunal administratif du Québec). Pour faire une demande

de révision au Bureau, vous avez 30 jours pour contester l'admissibilité à être indemnisé. Ensuite, vous avez 60 jours pour contester la demande au Tribunal administratif du Québec.

Pour plus de renseignement appeler l'IVAC :

1 800 561-4822

Région de Montréal

514 906-3019

Télécopieur

514 906-3029

<http://www.ivac.qc.ca/index.asp>

Droits des victimes

Le ministre de la Justice veut bonifier l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de leurs proches

Le ministre de la Justice et Procureur général du Québec, Monsieur Bertrand St-Arnaud, a déposé le 21 février 2013 à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à bonifier la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Amélioration des dispositions actuelles

Avec ce projet de loi, le ministre propose de porter à deux ans le délai prévu pour présenter une demande d'indemnisation. Le délai actuel d'un an est, en effet, assurément insuffisant pour de nombreuses victimes, notamment dans les cas de violence conjugale.

Il souhaite également augmenter à 12 000 \$ le montant de l'indemnité versée aux parents à la suite d'un crime ayant entraîné le décès de leur(s) enfant(s) mineur(s) ou à charge. En comparaison, l'indemnité actuelle est bien moindre, soit 2 000 \$.

Le ministre de la Justice désire également faire passer de 3 000 \$ à 5 000 \$ le remboursement des frais funéraires d'une victime. Il propose aussi une modification législative

pour permettre le paiement des coûts de nettoyage de la scène d'un crime jusqu'à concurrence de 3 200 \$, lorsque la victime est décédée dans une résidence privée, corrigeant ainsi les lacunes de la loi actuelle.

Enfin, pour les victimes de violence conjugale ou d'agressions sexuelles, le ministre propose une compensation financière correspondant à 2 mois de loyer jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par mois, afin de couvrir les frais engagés pour la résiliation d'un bail résidentiel pour des raisons de sécurité prévu au Code civil du Québec.

« Je suis conscient qu'aucune somme ne peut compenser la mort d'un enfant, mais ce qui est versé actuellement aux parents est franchement inacceptable, et il nous faut y remédier », a ajouté Bertrand St-Arnaud.

Le ministre de la Justice désire également faire passer de 3 000 \$ à 5 000 \$ le remboursement des frais funéraires

Une justice pour tous

Les coûts associés aux modifications à la loi, à terme, sont estimés à deux millions de dollars, et une indexation annuelle s'appliquera par la suite aux montants prévus. Le ministre de la Justice confirme que ces modifications à la loi, si elles sont adoptées, respecteront la capacité de payer des contribuables et qu'elles ne nuiront pas à la santé financière à long terme du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Un don exceptionnel

Le ministre Bertrand St-Arnaud annonce aussi aujourd'hui qu'il fera un don exceptionnel non récurrent de 50 000 \$ à l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD), par l'entremise de son budget discrétionnaire. Cet argent, versé dans un fonds spécial, servira à soutenir les proches de victimes qui se sont retrouvés récemment dans des situations particulièrement difficiles et qui, malheureusement, ne sont pas visés par le nouveau projet de loi.